La loi scélérate

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION
Numéro d'inventaire : 2018.3.311
Auteur(s) : Auguste Roussel
Type de document : livre
Éditeur : Bray et Retaux, libraires-éditeurs
Imprimeur : Pillet et Dumoulin
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1882
Inscriptions :
• lieu d'édition inscrit : Paris, 82 rue Bonaparte
• lieu d'impression inscrit : Paris, 5 rue des Grands Augustins
• texte manuscrit : Auguste Roussel, la loi scélérate : enlever l'école à la surveillance du clergé...
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Couverture non d'origine en papier, dos collé
Mesures : hauteur : 17,2 cm ; largeur : 10,9 cm (dimensions fermées)
hauteur : 14,3 cm ; largeur : 20,7 cm
Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Historique : Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor)
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 34 p.
Table des matières
Avant-propos

744

LA

LOI SCÉLÉRATE

PAR

AUGUSTE ROUSSEL

Celui qui scandaliserait un seul de ces petits enfants qui croient en moi, mieux vaudrait pour lui qu'on lui mît une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât dans la mer.

(Paroles de N.-S. J.-C.)

Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. (Saint PIERRE.)

PARIS

BRAY ET RETAUX, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1882